

SYNDICAT MIXTE FERME DU SCOT DES 3 VALLEES

3, place de la mairie
74 250 MARCELLAZ



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS – 3eme trimestre 2014

Date de parution : 7 Novembre 2016

TABLE DES MATIERES DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DES TROIS VALLEES

3 place de la Mairie - 74250 MARCELLAZ en FAUCIGNY

Tel : 04.50.35.55.85

Fax : 04.50.31.68.12

Courriel : contact@scot-3-vallees.com

1

N° Delib	Objet	Rubrique	Page
2014/09/001	Règlement intérieur	Adm générale	
2014/09/002	Adhésion au CDG74	Adm générale	
2014/09/003	Objectifs poursuivis et modalités de concertation pour l'élaboration du SCoT des 3 Vallées (2ème délib.)	Adm générale	
2014/09/004	Modification simplifiée n°1 PLU Boège	Adm générale	

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DES TROIS VALLEES

3 place de la Mairie - 74250 MARCELLAZ en FAUCIGNY

Tel : 04.50.35.55.85

Fax : 04.50.31.68.12

Courriel : contact@scot-3-vallees.com

2

Marcellaz en Faucigny, le 10 septembre 2014

Convocation – réunion du Comité Syndical

Mercredi 17 septembre 2014 à 18h30

En la Mairie de Marcellaz

En vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

. Administration générale

- Rapport d'activités
- Règlement intérieur
- Adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires du cdg74

. Schéma de Cohérence Territoriale

- Précision et complément des objectifs du SCOT des 3 Vallées en application de l'article L.300-2 du code de l'urbanisme

. Plan Local d'Urbanisme

- Modification simplifiée n°1 du PLU de Bogève

Le Président

Bruno FOREL

I. DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 17 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le dix-sept septembre, à dix-huit heures trente minutes, le comité syndical s'est réuni en séance ordinaire et publique, à la Mairie de Marcellaz en Faucigny, sous la présidence de Monsieur Bruno FOREL, Président.

Date de convocation : le 10 septembre 2014
Nombre de délégués en exercice : 19
Nombre de délégués présents : 17
Nombre de délégués donnant pouvoir : 0
Nombre de délégués votants : 17

Présents : Mesdames/Messieurs Bernard CHAPUIS, Patrick CHARDON, Bernard CHATEL, Laurette CHENEVAL, Laurent DETRAZ, Marie-Laure DOMINGUES, Bruno FOREL, Julien GAMBARINI, Jacqueline JACQUET, Isabelle LEGRIS, Yann OREMUS, Rolland PINGET, Pascal POCHAT-BARON, Daniel REVUZ, Gilles SAUTHIER, Fabienne SCHERRER, Daniel TOLETTI.

Absents excusés : Mesdames/Messieurs Chantal BEL, Catherine BOSC, Jean-François BOSSON, Marc BRON, Carole BUCZ, Christine CHAFFARD, Pierrick DUFOUR, Yves DUPRAZ, Marielle DURET, Denis MOUCHET, Jean-Paul MUSARD, Luc NICOLAS, Jean PELLISSON, Serge PITTET, Jacqueline ROCH, Eric ZADJIAN.

Délégué donnant pouvoir : /

Assistent : Joël BUCHACA, Paul CHENEVAL, Léon GAVILLET, Alain PERNOLLET, Jocelyne VELAT.

Madame Laurette CHENEVAL est nommée secrétaire de séance.

1. Règlement intérieur

Après débat et délibération, le comité syndical ADOPTE, à l'unanimité des membres présents, le règlement intérieur.

2. Adhésion au CDG 74

Le Président expose :

- qu'il est opportun pour la commune ou l'établissement de souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents en cas de décès, invalidité, incapacité temporaire et d'accidents ou maladies imputables ou non au service,
- que dans le cadre du renouvellement du contrat d'assurance groupe à adhésion facultative garantissant les risques statutaires des collectivités et établissements publics de Haute-Savoie, le

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DES TROIS VALLEES

3 place de la Mairie - 74250 MARCELLAZ en FAUCIGNY

Tel : 04.50.35.55.85

Fax : 04.50.31.68.12

Courriel : contact@scot-3-vallees.com

4

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie a lancé une consultation sous la forme d'un marché négocié,

- que le Centre de Gestion a informé la commune de l'attribution du marché au groupement OFCAP/GENERALI et des nouvelles conditions du contrat.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité des membres présents :

➤ **D'ADHERER au contrat groupe d'assurance des risques statutaires selon la proposition suivante :**

- **Durée du contrat : 4 ans (date d'effet 01/01/2015)**
- **Pour l'ensemble des agents du Syndicat, Agents titulaires ou stagiaires affiliés à la C.N.R.A.C.L.ou détachés**
-

Agents titulaires ou stagiaires affiliés à la C.N.R.A.C.L.ou détachés

- **Risques garantis :** décès, accidents de service, maladies imputables au service (*y compris le temps partiel thérapeutique*), congés de longue maladie, longue durée (*y compris le temps partiel thérapeutique*), maternité, paternité, adoption, incapacité (maladie ordinaire, temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office, invalidité temporaire)
- **Conditions :** (5,45% / sans franchise sauf 10 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire)

Agents titulaires ou stagiaires non-affiliés à la C.N.R.A.C.L. ou détachés et agents non-titulaires de droit public

- **Risques garantis :** accidents du travail, maladies professionnelles, incapacité de travail en cas de maladie ordinaire, de maladie grave, de maternité, de paternité, d'adoption, d'accident non professionnel
- **Conditions :** sans franchise sauf franchise de 10 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire : 0,91%

➤ **D'INSCRIRE au budget les sommes nécessaires à la mise en place de cette délibération,**

D'AUTORISER, le Président à signer au nom et pour le compte de la commune ou l'établissement, toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

<p>3. Objectif poursuivis et modalités de concertation pour l'élaboration du SCOT des 3 Vallées (2ème délibération)</p>
--

Au stade actuel de l'avancement du projet de SCOT, les objectifs de son élaboration peuvent être précisés.

Ainsi, il est proposé que soit reprise la délibération sur les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation afin d'affiner et de préciser les objectifs poursuivis dans le cadre de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale des 3 Vallées.

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DES TROIS VALLEES

3 place de la Mairie - 74250 MARCELLAZ en FAUCIGNY

Tel : 04.50.35.55.85

Fax : 04.50.31.68.12

Courriel : contact@scot-3-vallees.com

5

Sont proposés les objectifs suivants :

- Créer une réelle identité pour notre territoire multipolaire en apportant des réponses transversales à l'attractivité résidentielle (le territoire a vu sa population doubler au cours des quarante dernières années), l'attractivité économique (le territoire a connu une forte progression de l'emploi, de l'ordre de 23%, entre 1999 et 2010) et la préservation du cadre de vie (le territoire possède un caractère paysager particulier grâce notamment aux grands ensembles paysagers et environnementaux composés des Voirons, des Brasses, du Môle, des Habères et des vallées séparant ces espaces et façonnant le paysage).
- Positionner le bassin de vie du SCOT des 3 Vallées face aux enjeux du développement urbain et de l'aspect transfrontalier induit par la proximité du bassin genevois, de l'activité touristique du Lac Léman et des stations touristiques du Chablais et de la vallée du Giffre.
- Mettre en cohérence les politiques menées sur le territoire du SCOT des 3 Vallées en matière d'urbanisme, d'habitat, de développement économique, de déplacements, d'environnement, d'agriculture, de tourisme et d'implantations commerciales.
- Développer et consolider un projet de territoire à l'échelle du bassin de vie du SCOT des 3 Vallées répondant aux besoins actuels et futurs des habitants en assurant le maintien de la qualité de vie et l'équilibre social dans le respect des enjeux environnementaux (notamment l'utilisation économe des espaces naturels et la protection des sites) tout en tenant compte des territoires et pôles d'attractivité voisins comme le genevois, la vallée de l'Arve, les stations de montagne du Chablais et du Giffre.
- Utiliser le SCOT comme outil pragmatique et partagé de mise en œuvre d'une politique d'aménagement du territoire et de protection/valorisation du patrimoine.
- Contribuer à la protection des territoires par une réflexion sur les déplacements, et notamment sur les déplacements pendulaires du territoire vers le bassin d'emploi transfrontalier genevois qui représentent plus de la moitié des déplacements domicile-travail pour les actifs du territoire en lien avec les projets d'équipements de transport collectif structurants en périphérie du territoire (CEVA, parkings relais,...) mais également internes au territoire (réseaux interurbains, lignes urbaines...), ainsi que par une réflexion sur la diminution des émissions de gaz à effet de serre par le biais d'une bonne gestion des surfaces agricoles et forestières (captage CO2, production d'énergie renouvelable,...) qui représentent respectivement 28% (en surface agricole utile) et 55% du territoire du SCOT, et par le recours aux systèmes de production et distribution d'énergies renouvelables.

Il est précisé que les modalités de concertation restent inchangées par rapport à celles de la délibération du 10 octobre 2012 :

- Création d'un site internet dédié au SCOT des 3 Vallées comprenant des informations sur l'état d'avancement, les expositions, les réunions publiques. Des documents projets aux différentes phases seront mis en ligne.
- La diffusion d'informations via les bulletins d'informations communaux et intercommunaux, lorsqu'ils existent.

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DES TROIS VALLEES

3 place de la Mairie - 74250 MARCELLAZ en FAUCIGNY

Tel : 04.50.35.55.85

Fax : 04.50.31.68.12

Courriel : contact@scot-3-vallees.com

6

- Mise à disposition des documents progressivement validés sous format papiers dans les bureaux administratifs de la Communauté de Communes de la Vallée Verte et de la Communauté de Communes des 4 Rivières.
- La population pourra faire valoir toute contribution écrite par voie postale ou électronique adressée au siège du Syndicat Mixte.
- Des expositions dans les bureaux administratifs de la Communauté de Communes de la Vallée Verte et de la Communauté de Communes des 4 Rivières, et sur l'ensemble du territoire suivant la demande.
- Information par mail, sur les documents disponibles, aux communes comprises dans le périmètre du schéma de cohérence territoriale, à charge pour ces collectivités d'en relayer, à l'intérieur de leurs territoires respectifs, la diffusion auprès des personnes physiques ou morales concernées, notamment sur les sites internet des communes.
- Organisation d'au moins trois réunions publiques. L'information des dates et lieux des réunions publiques se fera par voie de presse dans un journal local et sur le site internet du Syndicat mixte du SCOT des 3 Vallées.

Le comité syndical, après débat et délibération, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE les objectifs poursuivis par le SCOT et les modalités de la concertation présentés,**
- **AUTORISE le Président à mettre en œuvre la concertation exposée et à procéder à ce titre à toute autre mesure d'information du public,**
- **AUTORISE le Président à assurer les formalités de publicité et d'information telles que décrites dans le Code de l'urbanisme.**

4. Modification simplifiée n°1 PLU Bogève

La commune de Bogève a décidé d'engager une modification simplifiée de son Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Après débat et délibération, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents, EMET un avis favorable sur le projet de modification simplifiée n°1 du PLU de Bogève.

Délibération du Syndicat SCoT des 3 Vallées transmise au représentant de l'Etat le 23/09/2014.